

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 06 novembre 2025

n° 207-25 C

Objet : RS - Adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie

- date de convocation le 31 octobre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi six novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 51

Aillon-le-Jeune	Marc Fleury
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguët
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Micheline Myard-Dalmaïs - Martin Noblecourt - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 3

Pascal Ginollin - Marcel Ferrari - Thierry Tournier

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19

de Jimmy Bâabâa à Daniel Bouchet - de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Arthur Boix-Neveu à Danièle Goddard - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Alain Caraco à Pierre Brun - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Christelle Favetta-Sieyes à Christophe Pierretton - de Sandra Ferrari à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoz - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Franck Morat à Corinne Charles - de Raphaële Mouric à Cécile Trahand - de Gaëtan Pauchet à Farid Rezzak - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoît Perrotton à Aloïs Chassot - de Claire Plateaux à Martin Noblecourt - de Philippe Vuillermet à Florence Bourgeois

• conseillers excusés : 12

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Philippe Cordier - Céline Gendron - Sabrina Haerincq - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Damien Regairaz - Sara Rotelli - Walter Sartori

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 06 novembre 2025

délibération n° 207-25 C

objet **RS - Adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé des ressources humaines, de l'accessibilité et de l'appui aux communes, rappelle que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la collectivité des charges financières, par nature imprévisibles. Pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance.

Grand Chambéry a adhéré au contrat d'assurance groupe mis en place par le Centre de gestion de la Savoie (Cdg73), du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025, pour la couverture des risques statutaires suivants : accidents ou maladies imputables au service, congés de longue maladie et de longue durée, et décès.

Dans le cadre de la mise en place d'un nouveau contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie pour la période 2026-2029, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a lancé une consultation.

Par décision n° 018-25 du 13 février 2025, Grand Chambéry a mandaté le Cdg73 pour mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un nouveau contrat d'assurance groupe en vue de couvrir financièrement les risques statutaires liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux.

Par lettre du 1^{er} septembre 2025, le Centre de gestion a informé Grand Chambéry de l'attribution du marché au groupement d'entreprises conjoint constitués des sociétés Diot-Siaci (courtier gestionnaire) / Groupama (compagnie d'assurance).

Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

- durée du contrat : 4 ans (date d'effet : 1^{er} janvier 2026),
- agents concernés : agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL et agents détachés,
- garantie de maintien des taux pendant 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027,
- préavis de résiliation : 4 mois pour les collectivités adhérentes, 6 mois pour l'assureur et le Centre de gestion,
- prise d'effet immédiate des garanties, sans délai de carence (ou période d'attente) pour le risque décès, y compris pour les agents en arrêt à la date d'effet du contrat,
- service de contrôle médical des arrêts par des médecins agréés,
- programmes de soutien psychologique individuel et collectif, plateforme d'écoute et de conseil aux agents,
- programme de reclassement pour les agents en situation d'invalidité,
- assistance du Cdg73 pour le suivi du contrat et en cas de litige avec l'assureur en vue du règlement des dossiers en attente.

Suite à une analyse de l'assistance à maîtrise d'ouvrage du Centre de gestion, il est proposé d'adhérer au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion et attribué au groupement Diot-Siaci / Groupama pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL ou détachés selon les caractéristiques suivantes (risques garantis et conditions de cotisation en % des éléments de rémunération ci-dessous) :

- décès : 0,16 % du traitement brut indiciaire,
- congé pour invalidité temporaire imputable au service, frais médicaux : 0,74 % du traitement brut indiciaire + nouvelle bonification indiciaire (NBI) + supplément familial de traitement (SFT) avec une franchise de 90 jours,
- longue maladie, maladie longue durée : 1,52 % du traitement brut indiciaire + NBI + SFT avec une franchise de 90 jours,
- total : 2,42 %.

Grand Chambéry versera une contribution financière annuelle au Centre de gestion d'environ 1 935 €, correspondant à 0,80 % du montant de la prime d'assurance provisionnelle au 1^{er} janvier de chaque année.

Celle-ci est destinée à financer les frais engagés pour offrir cette prestation, qu'il s'agisse des coûts directement liés à la passation du marché (assistance à maîtrise d'ouvrage et conseil juridique) ou des charges de gestion du contrat.

Vu le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article 26 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2^e alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu la délibération n° 45-2025 du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie en date du 8 juillet 2025, autorisant le président du CdG73 à signer le marché avec le groupement Diot-Siaci / Groupama,

Vu la délibération n° 46-2025 du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie en date du 8 juillet 2025 approuvant la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit par le CdG73 (2026-2029),

Vu la décision n° 018-25 du Bureau du 13 février 2025 relative au mandatement du Centre de gestion de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'adhésion au contrat d'assurance groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie et attribué au groupement Diot-Siaci / Groupama, selon les caractéristiques définies ci-dessus,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer tous actes nécessaires à cet effet,

Article 3 : d'approuver la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Centre de gestion de la Savoie,

Article 4 : d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention précitée avec le Centre de gestion de la Savoie.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

207-25 C

Objet de l'acte :	RS - Adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 7 - Actes speciaux et divers
Date de l'acte :	06 novembre 2025
Annexe(s) :	convention

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20251106-lmc1H34494H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H34494H1

Date de transmission en Préfecture :	07 novembre 2025
Date de réception en Préfecture :	07 novembre 2025
Date de publication sur le site internet:	vendredi 07 novembre 2025